

VILLE DE NEUCHÂTEL

Première projection annuelle des comptes 2005

Le résultat prévisionnel des comptes 2005, basé sur la situation des comptes au 30 juin, laisse présager une aggravation de la situation financière de plus de 2,1 millions de francs par rapport au budget. La détérioration du résultat s'explique principalement en raison des revenus inférieurs au budget (- 0,7%), alors que les dépenses ne sont que légèrement supérieures au budget (+ 0,2%).

Les revenus sont inférieurs au budget de 1,6 million de francs principalement en raison du recul de plus de 3% des recettes fiscales des personnes physiques, et ceci malgré une augmentation du nombre de contribuables.

Globalement, les charges sont en légère progression (500'000 francs), en raison principalement des charges de personnel dont l'indice servi est supérieur de 0,8% à celui retenu pour l'élaboration du budget et représentant à lui seul un dépassement de plus de 500'000 francs. En revanche, les effectifs sont en recul en raison du non remplacement des collaboratrices et collaborateurs démissionnaires, malgré l'engagement du personnel de la Crèche de la Barbouille qui provoque une augmentation des dépenses de personnel de plus de 700'000 francs.

Rappelons que malgré des efforts d'économie importants et une légère augmentation du coefficient fiscal, le budget 2005 présente un excédent de charges de 5,4 millions de francs, déficit provoqué notamment par les effets financiers du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes entré en vigueur cette année.

La détérioration du résultat constatée par cette première estimation des revenus et des charges accroît ce déficit qui atteint le niveau de la fortune nette de la Ville. La situation est donc inquiétante et nous avons décidé dès à présent de freiner certaines dépenses afin de contenir le déficit dans le cadre du budget.

Dans la mesure où la fortune nette de la Ville sera vraisemblablement absorbée à la fin de l'exercice 2005, le budget 2006, en cours d'élaboration, s'avère extrêmement difficile car il devra être équilibré.

Neuchâtel, le 5 septembre 2005

LE CONSEIL COMMUNAL

1. Analyse détaillée des principaux écarts par nature

Les variations et les comparaisons contenues dans ce document n'incluent pas les chiffres des Hôpitaux dont la prise en charge du déficit est entièrement assumée par l'Etat dès 2005. S'agissant des Services industriels, seul le résultat net figure dans cette analyse et fait l'objet de commentaires au chapitre 15.

2. Charge de personnel

L'aggravation de ce groupe de charges représente 1,7%. Pour l'administration, cet écart par rapport au budget 2005 provient pour 558'000 francs de la différence entre l'indice servi en 2005, 104.4 et celui retenu pour l'élaboration du budget, 103.6. La communalisation du personnel de la Barbouille intervenu le printemps dernier provoque une augmentation des charges de personnel de 772'000 francs.

3. Biens, services et marchandises

L'aggravation des dépenses de l'administration provient, pour une grande part, des charges imprévues de 320'000 francs consécutives au déraillement du Fun'ambule, dont 246'000 francs sont pris en charge par l'assurance. Des frais de loyers pour 100'000 francs aux Domaines, des charges d'expert au CEG pour 100'000 francs également ainsi que 93'000 francs de frais supplémentaires aux Ecoles de sports complète l'explication.

Les charges au CEG et aux Ecoles de sports sont partiellement compensées par des revenus.

4. Intérêts passifs

L'amélioration des intérêts sur la dette à court terme est due aux taux qui sont restés exceptionnellement bas par rapport à ceux estimés lors de l'élaboration du budget 2005.

5. Amortissements

Le retard de l'Office des poursuites dans le traitement des poursuites effectuées pour la perception de l'impôt est maintenant résorbé. Les charges d'amortissement sont donc maîtrisées.

Les amortissements des équipements et des immeubles sont inférieurs au montant budgété.

6. Dédommagements à des collectivités publiques

Les charges de l'ESRN sont parfaitement maîtrisées.

7. Subventions accordées

La part de la Ville à l'aide sociale augmente de manière inquiétante. Cette croissance est presque totalement compensée par la diminution de la part au Fonds de péréquation (qui s'explique par le recul des recettes fiscales intervenu en 2003 et 2004).

L'aggravation des autres subventions est due essentiellement à la redevance cantonale versée par le Service de la protection civile qui reçoit en contre-partie une subvention cantonale presque équivalente.

8. Attributions aux financements spéciaux

Un léger excédent de la taxe d'épuration permet un amortissement plus rapide de l'avance qui sera presque résorbée à la fin de l'année.

La contribution pour la compensation de places de parc manquantes est entièrement attribuée au fonds d'amélioration de l'accessibilité en ville.

9. Impôts

A ce jour, les prévisions fiscales annoncent une aggravation par rapport au budget qui est due, s'agissant des personnes physiques, pour moitié à l'impôt sur le revenu et pour l'autre moitié à l'impôt sur la fortune. Nous rappelons que le coefficient s'élève dès 2005 à 62% suite à sa réduction de 30 points dans le cadre du désenchevêtrement des tâches entre l'Etat et les communes.

Compte tenu de l'avancement des taxations, l'impôt sur les personnes morales semble conforme au budget.

10. Revenus des biens

La diminution du produit des loyers des immeubles provient de locaux vacants et de chiffres d'affaires d'établissement plus faible que prévu au budget.

L'aggravation des autres revenus est compensée par des baisses de charges correspondantes.

11. Contributions

Ce groupe de revenus, comprenant notamment les taxes et la facturation des prestations, s'améliore de plus de 2,2 millions de francs, soit 5,7%.

Les prestations et fournitures à des tiers du CEG sont en hausse. Le remboursement des subventions au Centre de santé intervient suite au décompte définitif des années 2002 à 2004.

Pour les crèches, l'amélioration provient de la crèche du Centre ville dont les contributions des parents n'étaient pas prévues au budget.

Les interventions et les remboursements de salaires par les assurances expliquent l'amélioration à la Police du feu.

Les principales autres améliorations sont les suivantes :

- prestations de l'assurance pour le déraillement du Fun'ambule pour 246'000 francs,
- les finances de cours aux Ecoles de sports pour 214'000 francs,
- les prestations et remboursements de frais à la Police pour 145'000 francs.

12. Dédommagements de collectivités publiques

L'amélioration de la part à l'accueil de la petite enfance provient de la crèche Centre ville.

Les écarts pour les conventions du service sanitaire et centre de secours proviennent du calcul sur trois années (n-1, n et n+1) et des mesures d'économie réalisées sur ces trois années.

Les autres améliorations proviennent essentiellement de la convention SIDLC pour 228'000 francs figurant à ce chapitre alors que ces recettes avaient été portées au budget à tort au chapitre des subventions acquises ci-après.

13. Subventions acquises

La nouvelle subvention cantonale versée au Service de la protection civile est compensée par la redevance cantonale que ce service doit au canton.

Les autres subventions acquises sont constituées pour une grande part de la subvention cantonale aux écoles primaires.

14. Prélèvements aux financements spéciaux

La taxe d'enlèvement des déchets est toujours insuffisante et nécessite le recours au prélèvement aux financements spéciaux.

Les autres prélèvements sont conformes à la législation en vigueur.

15. Bénéfice net des SI

Les achats d'électricité et de gaz pour la revente sont en baisse par rapport au budget de plus de 3,5 millions de francs provoquant une aggravation des ventes d'électricité et de gaz de plus 2,6 millions de francs.

Les travaux de tiers, qui s'aggravent pour plus de 3,7 millions de francs, génèrent des ventes de prestations supérieures au budget pour plus de 4,2 millions de francs.

Le bénéfice des Services industriels présente donc une faible amélioration.